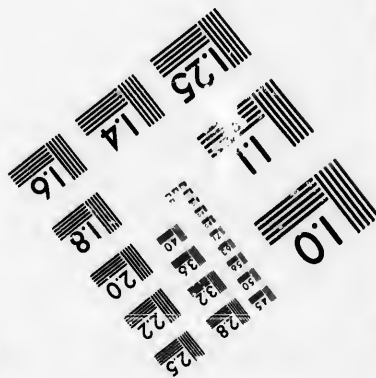
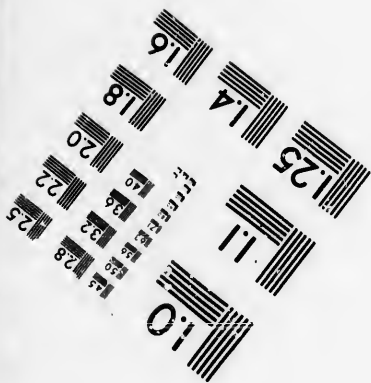
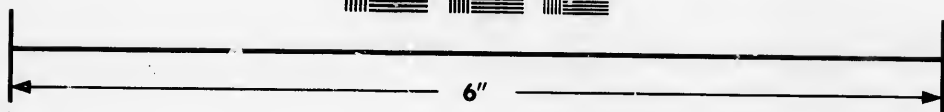
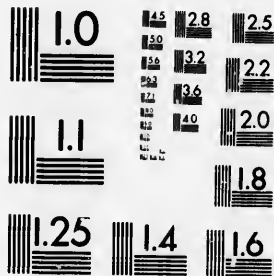


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
14
16
18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

ii
10
11

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

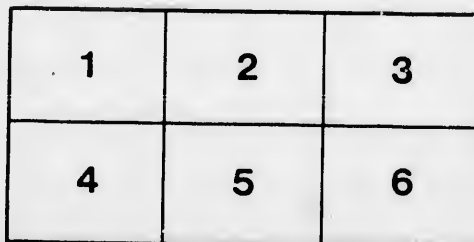
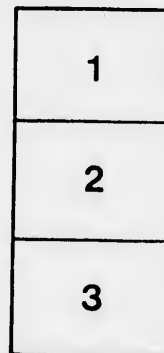
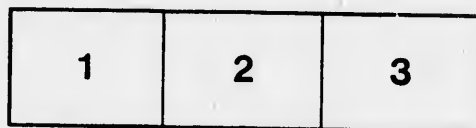
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

aire
détails
es du
modifier
ger une
filmage

es

errata
to

pelure,
n à

32X

ACCUSATIONS
CONTRE
L'ASILE SAINT-JEAN DE DIEU
ET
REPONSES.

On dit et on répète partout qu'il existe de graves accusations contre l'asile Saint-Jean de Dieu.

Toute communication de ces prétendues accusations, toute précision même à leur égard nous ont été refusées. Quelques amis dévoués sont parvenus à les saisir dans le public et nous les ont fait connaître. Les voici avec réponses.

1re Accusation.—Deux patients déchargés par le gouvernement ont été gardés à l'asile, et les Sœurs s'en sont fait payer la pension.

Réponse.—Deux patients recommandés pour décharge ayant eu une rechûte, l'*officier du gouvernement* a ordonné par écrit de les garder. Que le gouvernement s'en prenne à son officier, si ce dernier a mal fait.

2de Accusation.—Les Sœurs chargent la pension depuis la demande d'internement ou depuis la décision d'une cour condamnant un aliéné à l'internement, et non pas depuis l'arrivée réelle du malade à l'asile.

Réponse.—C'est complètement erronné. La pension n'est chargée que du jour de l'arrivée réelle du patient à l'asile. Son nom est alors entré dans les registres de l'établissement, avec son numéro d'ordre ; le médecin-visiteur prend ce nom en note et reçoit communication de tous les documents qui le concernent.

Classé - Religion et charité.

3ème Accusation —Des enfants sont nés de patientes internées à l'asile, et les Sœurs ont chargé au gouvernement, pendant deux ans, la pension de ces enfants.

Réponse.—Des enfants se sont trouvés à naître à l'asile après l'internement de leur mère. Mais ces enfants ont été envoyés chez les Sœurs Grises, et jamais *un seul sou* n'a été chargé au gouvernement à leur sujet.

Pour ceux qui connaissent comment se font les choses, les trois accusations ci-dessus sont non-seulement fausses, mais même invraisemblables. Le gouvernement possède lui-même une liste de tous les aliénés internés à ses frais. Son officier, le médecin visiteur, en a également une. Tous les trois mois, les comptes sont transmis au gouvernement, *avec le nom* de chaque patient ; et ces comptes sont *préalablement* examinés et approuvés par le médecin-visiteur. A Québec, l'auditeur officiel fait le même travail et ordonne le paiement. Comment pourrait-il arriver—même en supposant les Sœurs malhonnêtes jusqu'au point de charger ce qui ne doit point l'être—comment pourrait-il arriver que la pension de personnes non internées soit payée sans que le médecin-visiteur et sans que l'auditeur de la province s'en aperçoivent—surtout lorsque l'ordre d'internement et la décharge doivent être signés par le secrétaire provincial ?

4ème Accusation.—Les Sœurs chargent des frais funéraires pour des personnes mortes à l'asile, mais pour lesquelles il n'y a pas eu de frais funéraires—leurs corps ayant été livrés à la dissection.

Réponse—Les frais funéraires ne se composent pas seulement de frais *d'inhumation*. Il y a le cercueil, il y a les habillements, les cierges, les *v* illes, le *Libera* et autres prières. etc. Il y a, de plus, la valeur d'un vaste terrain consacré par l'établissement à l'usage exclusif de l'inhumation des aliénés. Tout cela se charge *trois piastres et douze centins* !—Le contrat dit : “ Pour l'inhumation et autres frais funéraires.

5ème Accusation.—Les Sœurs ont acheté d'un marchand en gros de la rue St Paul, à Montréal, une centaine de barils contenant du lard gâté, pourri, venant de Chicago, lard qu'elles ont fait manger aux aliénés.

Réponse—C'est une pure invention et une grosse calomnie. Nous avons dans notre établissement un boucher permanent

à notre emploi. Nous achetons les animaux vivants, les plaçons sur notre ferme, et nous en faisons faire l'abattage chaque jour. Nous n'achetons pas le lard, mais nous le préparons nous-mêmes, avec la plus grande précaution. Il n'est jamais arrivé que notre lard se soit gâté. Depuis la fondation de notre établissement nous avons souvenir de n'avoir acheté que deux barils de lard chez M. Hudon, marchand en gros, de Montréal ; mais il n'était pas gâté.

6ème accusation.—Les Sœurs ne remplissent pas les prescriptions des médecins lorsque les remèdes dont elles se composent sont dispendieux.

Réponse.—Il n'y a pas le moindre fondement à cette accusation. Pour plus grande précaution, les prescriptions ont toujours été mises par écrit ; et elles ont toujours été remplies à la lettre.

7ème Accusation.—Les Sœurs ont pris les moyens d'empêcher les Drs Howard et Perreault de se rencontrer, Et elles effaçaient des noms sur les listes que préparaient chacun de ces médecins pour recommander des malades à la décharge, avant de transmettre ces listes de l'un à l'autre médecin.

Réponse.—La première partie de l'accusation ne mérite pas de réponse. Le Dr Howard demeure à Montréal, où se rend très fréquemment le Dr Perreault ; ce dernier demeure dans le village de la Longue-Pointe, et le Dr Howard passe tout près de la résidence de son confrère en se rendant à l'asile. Comment les Sœurs pourraient-elles les empêcher de se rencontrer ?

Pour ce qui regarde l'accusation d'avoir effacé des noms sur les listes préparées par ces médecins, elles est absolument fausse. Les rapports adressés au gouvernement pour recommander des décharges étaient signés par les deux médecins. Et les Sœurs n'ont jamais fait plus que leur devoir, savoir, fournir aux médecins les renseignements nécessaires pour faire leurs rapports.

Tout ce que nous avons pu connaître de ces prétendues accusations que l'on nous cache avec tant de soin, n'a pas l'ombre d'un fondement. Ces accusations ne sont pas portées officiellement, car nous pourrions y répondre publiquement ;

mais le plus souvent elles circulent de personne à personne et sous le sceau du secret.

Jamais aucune plainte n'a été faite, concernant l'administration de l'asile Saint-Jean-de-Dieu à la Supérieure Générale des Sœurs de la Providence dont l'autorité s'étend sur tous les établissements de la Communauté. Et c'est à elle que les plaintes doivent être faites s'il y en a à faire.

Nous pouvons rencontrer nos accusateurs s'ils veulent se faire connaître et préciser leurs accusations. Nous ne redoutons aucune investigation et nous sommes prêtes à soutenir une enquête.

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE.

